



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET
COMMUNICATIONS

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IDA)

Projet de Développement Urbain au Cap-Haïtien (CHUD)

(P168951)

DP-004-CHUD/2020

Avis à Manifestation d'Intérêt

SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE SOS ET DU PONT SUR LA RIVIÈRE MAPOU, 2e SECTION COMMUNALE (Haut-du-Cap), COMMUNE CAP-HAÏTIEN, DÉPARTEMENT DU NORD D'HAÏTI, EN DEUX LOTS.

Le *Gouvernement de la République d'Haïti* représenté par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du *Projet de Développement Urbain au Cap-Haïtien (CHUD)* et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant pour la SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE SOS ET DU PONT SUR LA RIVIÈRE MAPOU, 2e SECTION COMMUNALE (Haut-du-Cap), COMMUNE CAP-HAÏTIEN, DÉPARTEMENT DU NORD D'HAÏTI, EN DEUX LOTS.

LOT 1 : CONSTRUCTION DE SIX (6) KM DE ROUTE RELIANT LA RN1 À LA RN3 (ROUTE SOS) DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

LOT 2 : CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE MAPOU, 2e SECTION COMMUNALE (Haut-du-Cap), COMMUNE CAP-HAÏTIEN, DÉPARTEMENT DU NORD

Les services de consultant (« les Services ») comprennent, entre autres ;

- surveiller et inspecter les travaux en continu ;
- donner des avis professionnels sur ces derniers, notamment en établissant la liste des non-conformités détectées ;
- procéder à des mesurages ;
- vérifier des tracés et des enlignements dans les trois dimensions ;
- préparer des rapports et des calculs en vue d'attester la conformité des travaux par rapport aux plans et devis ;
- gérer et suivre les modifications réalisées en cours de travaux ;

- gérer les plans fournis par l'entrepreneur ;
- recommander le paiement des ouvrages ;
- recommander la réception des travaux ;
- émettre une attestation de conformité des travaux ;
- documenter le déroulement de la réalisation du projet ;
- surveiller les aspects environnementaux ;
- préparer et de transmettre l'ensemble des livrables, notamment les plans «Tel que construit».

Les Termes de Référence (TDR) pour l'étape de procédure primaire d'acquisition pour la mission sont disponibles aux adresses indiquées ci-dessous :

rjleger@uce-bm.gouv.ht et passationmarches@uce-bm.gouv.ht

L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) invite, dès à présent, les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection, respectivement pour les deux lots, d'une liste restreinte sont les suivants :

- i) Avoir réalisé pas moins de trois prestations similaires au cours des cinq dernières années ;
- ii) Avoir une expérience de la région ou avoir déjà réalisé des prestations dans des contextes similaires (expérience en Haïti constituant un avantage).

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

La liste restreinte comprendra cinq (5) à huit (8) Soumissionnaires.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2023 [Cinquième édition] (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné selon la Méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par voie électronique aux adresses ci-dessous au plus tard le lundi 12 août 2024 à douze (12) heures P. M. (heure locale).

A l'Attention de : Monsieur Robenson Jonas LÉGER, Ing., Coordonnateur de l'UCE/BM
Tél. : +509 4153-3450

Courriel : rjleger@uce-bm.gouv.ht , passationmarches@uce-bm.gouv.ht